



BOULANGERIE - 2010

**JOURNEES GASTRONOMIQUES DE
SOLOGNE
ROMORANTIN-LANTHENAY**

30 et 31 octobre 2010

Avec L'Italie invitée

**REGLEMENT DU CONCOURS de la MEILLEURE
Tarte aux poires**

Les **JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE** organisent un concours de dégustation de la **meilleure tarte aux poires**.

Sont admis à participer les **Boulangers-Pâtisseries** et les **Pâtisseries** (ouvriers et patrons), qui devront certifier sur l'honneur que le produit présenté est bien de leur fabrication.

ARTICLE I : INSCRIPTION

Les candidats devront adresser leur inscription à l'aide du **bulletin de participation** ci-joint aux :

JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE
13, rue du tour de la halle
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

avant le **samedi 16 octobre 2010**, le cachet de la poste faisant foi. **Le droit d'inscription est GRATUIT.**

ARTICLE II : RECEPTION des tartes aux poires

Chaque candidat devra fournir **deux tartes aux poires de 6 à 8 personnes**

Présentation **LIBRE** pour chaque concurrent.

- une pour la dégustation
- une pour l'exposition

JOURNÉES  GASTRONOMIQUES DE *Sologne*

Chaque candidat aura sa **propre idée sur la présentation**

Les concurrents devront faire parvenir le **samedi 30 octobre** jusqu'à **8 h 30**, en un **lieu** qui sera **précisé** dans **l'accusé de réception** après inscription.

ARTICLE III : JURY

Le Jury sera composé de spécialistes de la boulangerie et de la gastronomie, sous le contrôle des Maîtres SENTUCQ et TORQUATO, huissiers de justice à Romorantin.
LES DECISIONS DU JURY SERONT SANS APPEL.

ARTICLE IV : RESULTATS ET RECOMPENSES

1° - RESULTATS

Le jour et l'heure de **la remise des prix** seront précisés dans **l'accusé de réception, après inscription.**

2°- RECOMPENSES

De nombreuses récompenses seront attribuées.

Exception : Si le nombre de concurrents était inférieur à 2, l'attribution du premier prix serait à l'appréciation du jury.

Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville pour la remise des prix.

Sont placés hors-concours les membres du Comité d'organisation et leur famille.

3° - MARQUE COLLECTIVE

Une seule récompense sera attribuée sous la forme d'un diplôme intitulé « **Médaille d'Or des Journées Gastronomiques de Sologne** » donnant l'usage de la Marque Collective "**Journées Gastronomiques de Sologne**" qui a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I.) sous le n° 1333110.

ARTICLE V È PROPRIETE È RESPONSABILITE

Toutes photographies des candidats et de leurs présentations pourront être utilisées sur le site internet des Journées Gastronomiques de Sologne (**www.romorantin.fr/jgs**) sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque rémunération ou contrepartie.

Après dépôt, les produits ne pourront être repris, ils deviennent la propriété des Journées Gastronomiques de Sologne.

BULLETIN DE PARTICIPATION

CONCOURS DE LA MEILLEURE

Tarte aux poires

A retourner entièrement complété

JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE

13, rue du tour de la halle

41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

avant le samedi 16 octobre 2010

CANDIDAT		EMPLOYEUR	
Date de naissance :	Age :	PROFESSION :	
NOM :		NOM :	
Prénom :			
Adresse :		Adresse :	
CP	VILLE	CP	VILLE
Tél :		Tél :	
E.mail :		E.mail :	

Pour la remise des prix, les candidats doivent obligatoirement se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville.

Après avoir pris connaissance et accepté toutes les clauses du règlement, je désire participer au concours **de la meilleure tarte aux poires**

Je certifie sur l'honneur que tous les produits amenés seront bien de ma fabrication.

A :, Le :

SIGNATURE.